

DANS LA MARE SANGLANTE



**Oui, mais
Caillaux
a l'argent.**

Pauvres Radicaillaux!

L'ŒUVRE

11^e ANNÉE: 2 Avril 1914

N^o 14

DIRECTEUR :

220, Faub. St-Honoré (8^e)

Téléphone : 589-55

GUSTAVE TÉRY



EXIGEZ
LE VÉRITABLE
CHOCOLAT
MENIER
SANS AUCUN PRÉNOM

—*—

Usine de Noisiel
Production Journalière
60.000 Killos

PETITE POSTE

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

Pour les grands dîners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

PLUS DE CORS DUBILLONS, ŒILS DE PERDRIX, par l'emploi de la **POMMADE RADICALE** (marque déposée). *Pour recevoir un tube avec mode d'emploi, envoyer 1 fr. 75 en mandat ou timbres à E. THOUVENIN, Pharmacien de 1^{re} cla. se. à SAINT-OUP-sur-SEMOUSE (Hte-Saône).*

20 ans de succès ! Chute des cheveux arrêtée; calvitie, pelade guéries par la **Lotion Japon Capillaire**. — Demander renseignements à M. JAPIOT, à Farincourt (Haute-Marne).



Candidat ?



Dans sa fameuse lettre à Mme Caillaux, Thalamas disait notamment :

Je sais par expérience quelle est l'infamie de la presse immonde... Voyez dans ma lettre le cri de la conscience d'un journaliste député, éceuré des procédés de ceux qui déshonorent la presse...

Lorsque M. Delahaye lut cette phrase à la Chambre, une formidable huée s'éleva de la tribune des journalistes. Mais il ne leur suffit point de marquer ainsi leur réprobation; à l'appel de M. Grégorio, un groupe se forma pour combattre Thalamas et lui opposer un concurrent aux prochaines élections.

Nos confrères ont bien voulu penser qu'en ma double qualité de journaliste et d'universitaire, j'étais particulièrement désigné pour livrer cette bataille.

Ils m'ont donné là une marque de confiance et d'estime dont je leur suis très reconnaissant; il n'est point d'honneur qui vaille à mes yeux ce suffrage de mes pairs, et je remercie bien cordialement les journalistes parisiens qui mènent campagne en faveur de cette candidature éventuelle. Mais...

Mais Thalamas a déjà un concurrent en la personne de M. Prat, professeur au lycée de Versailles. Je ne le connais pas, et je n'ai qu'une vague idée de son programme; en d'autres circonstances, peut-être trouverais-je ce programme insuffisant, mais, pour l'heure,

4-1638 52

8.P 2884

il me suffit que M. Prat n'ait rien de commun avec les radicaux-socialistes. L'essentiel n'est-il pas d'empêcher le retour d'un Thalamas à la Chambre ?

Je me demande si ma candidature ne risquerait pas de diviser fâcheusement les électeurs qui se disposent à voter contre lui. Question de tactique que je suis mal placé pour résoudre...

— Vous avez donc envie d'être député ? me demandent quelques lecteurs.

« Envie » n'est pas le mot ; mais il me semble qu'à la prochaine législature il y aura peut-être quelque chose à faire au Palais-Bourbon pour débarrasser la France du hideux parlementarisme qui la désole et la déshonore. Une campagne revisionniste se dessine, dont il est raisonnable d'attendre quelque bien ; nous l'avons commencée dans *l'Œuvre*, cette campagne, et il serait intéressant de la suivre ou de la poursuivre à la Chambre.

Depuis tantôt quinze ans que j'écris sur la politique, j'ai toujours refusé d'être candidat. J'ai failli pourtant me présenter à Laon il y a 4 ans, et je n'ai pas besoin d'expliquer aux lecteurs de *l'Œuvre* pourquoi je préférerais cette circonscription : c'est à Laon que vint me frapper la haine de la Tribu Chaumié-Fallières. Aux raisons d'ordre général et d'intérêt public, qui doivent décider aujourd'hui tous les Français conscients du danger national à s'occuper activement des affaires publiques, s'ajoutait cette considération personnelle que j'avais été indignement révoqué comme professeur de philosophie au lycée de Laon pour m'être permis, dans un article de journal, publié à Paris, une plaisanterie sur la barbe auguste de M. Armand Fallières, plai-

santerie qui fut sérieusement qualifiée de « provocation au meurtre » par M. Lavisse, président du conseil supérieur de l'Instruction publique ; et je n'ai jamais ressenti d'émotion plus vive que le jour où les pères de mes élèves, pour répondre à cette grossière iniquité, vinrent me proposer d'être leur candidat aux élections législatives. Mes chances de succès étaient d'autant plus grandes que le député sortant, M. Pasquier, ne demandait pas le renouvellement de son mandat et voulait bien recommander ma candidature. Les journaux avaient même annoncé mes premières conférences, et déjà mes bulletins étaient imprimés, ma « profession de foi » était affichée, quand, à la dernière heure, M. Pasquier revint sur sa décision et jugea que son âge et l'état de sa santé lui permettraient de supporter encore les fatigues d'une nouvelle législature. Je me retirai aussitôt, pour ne pas compromettre le succès des idées qui nous étaient communes.

Avec mes amis de là-bas (1), j'imaginai naïvement que ce geste ne retardait que de quatre ans ma candidature, et, en effet, jusqu'à la fin du dernier mois, j'ai pu le croire avec tous les républicains libéraux de la région. J'avais compté sans M. Ermant, sénateur, maire de Laon, qui s'est avisé tout à coup que mon élection devenait impossible. Et savez-vous pourquoi ? Je vous le donne en quinze mille ! Parce que, dans *l'Œuvre* du 15 janvier dernier, j'ai eu le tort d'écrire un article désobligeant pour M. Lavisse, promu grand officier de la Légion d'honneur par le ministère Caillaux-Doumergue. Or, il paraît qu'Ernest Lavisse est tabou dans l'Aisne, et

(1) Et il en est un que je veux saluer ici très respectueusement : c'est notre loyal et vaillant confrère Cortilliot, directeur du *Journal de l'Aisne*.

qu'il est sacrilège de toucher à ce « faux bonhomme ».

Je me suis empressé de répondre au sénateur Ermant que j'éprouvais un seul regret : celui d'avoir écrit trop vite ce bout d'article et de n'avoir pas mieux précisé les méfaits du bon apôtre. Quand je m'appliquais, par exemple, à déterminer sa part évidente de responsabilité dans le sabotage de notre Ecole normale supérieure, comment ai-je pu oublier que, si la cocaïne et la morphine ont fait tant de ravages dans la jeunesse des écoles et si le malheureux normalien Bichet en est mort dans les circonstances dramatiques récemment contées à la correctionnelle, le premier coupable fut le directeur de l'Ecole normale, M. Lavisse, directeur indifférent et distant comme les demi-dieux d'Epicure ?

Pour nous en tenir à Laon, il est au moins curieux, sinon réjouissant, que, d'une part, M. Lavisse soit au conseil supérieur l'exécuteur des basses œuvres du « régime abject » et le vengeur des ministres dont l'*Œuvre* dénonce et prouve la forfaiture ; qu'il révoque par ordre, sans même entendre ses explications, un professeur dont naguère il célébrait le mérite professionnel et à qui il écrivait les lettres les plus flatteuses ; que le ministère Caillaux-Doumergue le récompense de cette répugnante servilité par je ne sais quelle plaque ou quel cordon ; et que, d'autre part, le même professeur, devenu candidat d'opposition, rencontre le même Lavisse dans l'autre camp et se heurte à son *velo*. Me suis-je donc trompé quand j'ai représenté comme un bonhomme à double visage ce Lavisse que l'on trouve successivement, voire simultanément, des deux côtés de la barricade ? Et si l'on pouvait garder le

moindre doute sur sa duplicité naturelle, quelle preuve meilleure en pourrais-je produire ?

Si le sénateur Ermant nous répond que son Lavisse est « au-dessus des partis », je m'offre à lui prouver publiquement qu'il est au-dessous des larbins.

Voyez-le se défilier dans l'affaire Thalamas. Vous croyez qu'en transmettant ma lettre au ministre de l'instruction publique, Lavisse, qui préside toutes les séances du conseil supérieur, y a joint son avis et a saisi cette occasion de rompre toute solidarité avec le bravo de Mme Caillaux ? Pour qui le prenez-vous ? Un Lavisse ne saurait oublier que, si demain les radicaux-socialistes se maintiennent au pouvoir, le Thalamas peut devenir son patron rue de Grenelle. Les chefs de notre Université ont eu quelquefois du courage, mais c'était il y a très longtemps, sous l'Empire, quand M. Lavisse cirait encore les bottes du prince impérial.

Voilà comment le sénateur Ermant s'est mis d'accord avec le tout puissant académicien pour « supposer » dans l'Aisne un certain Herbertte, fils à papa dont le principal titre, si j'en crois ses apologistes, serait justement d'avoir été dans une revue de Paris le collaborateur de Lavisse. Il fut aussi, nous dit-on, le secrétaire du préfet de Selves, sans doute au temps où il faisait interdire à Paris la vente de l'*Œuvre*, seule réponse que les radicaux-socialistes aient jamais été capables de faire à nos campagnes de salubrité publique. Le même Herbertte aurait été même attaché au lamentable ministre des affaires étrangères, qui laissa Caillaux livrer le Congo à l'Allemagne, et fut par sa couardise le complice de sa trahison.

Car cet Herbetto, parait-il, a beaucoup servi dans les cabinets.



Que d'intrigues et de tripotages autour et au fond de ces mares stagnantes ! Je n'en ai traversé qu'une, mais j'en ai encore la nausée. Je ne sais si je serais capable de faire un bon député dans une république meilleure, mais je ferais certainement un candidat déplorable, et je considère comme un devoir d'en prévenir les braves gens qui me font l'honneur de croire que je pourrais continuer au parlement la besogne entreprise dans *l'Œuvre*.

Je n'entends rien et ne veux rien entendre aux combinaisons électorales. Il y a là toute une « cuisine » préliminaire, qui me dégoûte. Le scrutin de liste n'aurait-il d'autre avantage que de mettre un terme au maquignonnage des circonscriptions, ce serait un inestimable bienfait. Mais pour un homme qui croit avoir quelque chose dans la tête et dans le cœur, rien n'est plus humiliant et plus odieux que de s'entendre dire, quand il ne cherche que l'occasion et le moyen de travailler plus efficacement au bien public :

— Vous voulez vous présenter aux élections ? Combien pouvez-vous dépenser ? Rien à faire ici à moins de vingt mille francs !

Encore est-ce un minimum ; ailleurs, le siège coûte trente ou cinquante mille, quelquefois cent mille francs. Et combien de « bourgs pourris » sont mis en enchères !

C'est ça, la démocratie ?

Je tiens à déclarer dès l'abord que je n'ai pas trente mille francs, ni vingt mille, ni dix mille, à mettre sur le tapis électoral. — Mais on peut vous les prêter ! — Je ne veux pas les em-

prunter. — Mais on vous les donnera ! — Je ne veux pas qu'on me les donne. Je ne me sentirais pas au Parlement, comme je le suis ici, libre de mes propos et de mes actes, si l'on m'avait obligé de la sorte, même avec les meilleures intentions. *Obliger* veut dire *lier*.

On n'aura rien fait pour assainir nos mœurs publiques, tant que l'on n'aura pas habitué le peuple à ne pas confondre un candidat avec un quémendeur. Ce n'est pas une prébende que le peuple octroie à son représentant, c'est une charge que celui-ci assume. Ce n'est pas l'électeur qui fait quelque chose pour l'élu, en lui donnant sa voix ; c'est l'élu qui va faire quelque chose pour l'électeur en consentant à défendre ses intérêts. Nous sommes tellement accoutumés par la politique à voir tout de travers, sinon à l'envers, que cette conception normale des rapports entre le mandataire et ses mandants à tout l'air d'un joyeux paradoxe ; et l'on ne renonce à la considérer comme une fantaisie d'humoriste que pour la taxer d'intransigeance ou de puritanisme. C'est pourtant ainsi que j'entends les choses. On sait où je suis, ce que je fais ; le jour où l'on aura besoin de mes services, on viendra me les demander, mais je n'irai pas les offrir.

Autre difficulté : toutes les réunions électorales se tiennent chez le marchand de vins, et non seulement je ne sais pas boire, mais il me serait impossible de franchir le seuil d'un cabaret, sans me rappeler que nous avons publié à *l'Œuvre* (avec la collaboration de ce pauvre Calmette) une brochure de propagande intitulée *l'Assommoir national*. Comme Maurras a introduit dans notre vocabulaire politique le mot *métèque*, je m'honore d'y avoir glissé le néologisme *bistrocratie*. Il me serait impossible

de parler au peuple sans lui expliquer le sens de ce mot, et comment sa dignité, comme celle de ses représentants, exige impérieusement que notre démocratie cesse enfin d'être une pitoyable *bistrocratie*.

Vous voyez bien que je ne puis pas être candidat.

GUSTAVE TÉRY.

Dans le *Journal* du 22 août 1911, je retrouve un article où j'exprimais, sous une autre forme, les mêmes idées :

Pourquoi nos chers Q. M., qui ne font rien pendant une moitié de l'année, éprouvent-ils le besoin de se reposer pendant l'autre moitié ?

« La plupart des députés répond M. de Kerguézec, ne sont arrivés à la Chambre qu'à la suite de luttes qu'ils ont menées pendant de très longues années. Ces luttes n'ont pas été sans influencer très gravement sur leur état de santé. Nous sommes très nombreux à consacrer une partie de nos vacances à une cure de réparation. »

Rien n'est plus exact. Pour « enlever un siège », il faut « mener une campagne » éreintante. On en sort aphone, neurasthénique, empoisonné par l'alcool ; et quatre ans de farniente au Palais-Bourbon ne suffisent pas toujours à remettre les « rescapés » du suffrage universel.

Les choses ne devraient-elles pas se passer tout autrement ?

À l'heure présente, le candidat va trouver l'électeur, et, le dos humble, son chapeau d'une main, un verre de l'autre, il lui dit avec son plus suave sourire :

— Si vous daignez me faire la grâce de m'octroyer 15.00 francs de rentes, vous m'obligerez fort.

Normalement, ce devrait être le contraire. Les électeurs iraient solliciter l'homme qui leur paraîtrait le plus digne de les représenter.

— Voulez-vous bien, monsieur, nous faire le très grand honneur de défendre nos intérêts ?

Ainsi l'entendait ce fou de Balzac, qui, un jour, se dévouant au bien public, consentit à être député. Il écrivit donc une belle lettre au *Constitutionnel*, pour informer la France qu'il se mettait à sa disposition. Puis il attendit tranquillement.

On lui demanda « Quand commencez-vous votre campagne ? » — « Je ne bougerai pas, répondit Balzac : je ne veux tenir mon élection que de suffrages volontaires, et non sollicités. »

Inutile d'ajouter qu'il fut blackboulé honteusement, et, sans doute, il en fut le seul étonné.

L'AFFAIRE ROCHETTE

Le vrai coupable

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les conclusions de la commission d'enquête Rochette ne sont pas encore connues, le secret même des délibérations a été jalousement gardé. On avait publié le compte rendu analytique des dépositions ; les discussions qui suivirent doivent, paraît-il, demeurer secrètes.

Tout ce que nous avons su, c'est que, de temps à autre, un commissaire enquêteur sortait en faisant claquer la porte et refusait de collaborer plus longtemps avec des collègues plus préoccupés, disait-il, d'amitiés que de sanctions. Mais le calme était bientôt rétabli et la délibération reprenait.

Grâce à ces précautions jalouses, personne, affirme-t-on, n'a rien pu savoir de ce qui se passait au sein de la commission mystérieuse — et ceci nous décide à le raconter.

On n'ignore pas que M. André Lefèvre avait proposé à ses collègues une méthode ingénieuse et scientifique.

— Avant de résoudre les questions, avait-il indiqué en substance, peut-être serait-il bon de savoir celles qui se posent.

Et il avait rédigé un questionnaire, contre lequel s'était violemment élevé M. Painlevé :

— Vous procédez par coups de guillotine ! avait gémi ce mathématicien.

A quoi M. André Lefèvre avait répondu :

— Et vous par coups d'éponge !

Dès lors, l'affaire était entendue. On n'hésita pas à préférer la méthode Painlevé.

M. André Lefèvre n'a pas encore rendu public le questionnaire qu'il avait préparé. Il ne nous a pas semblé, néanmoins, impossible de le reconstituer.

Ce pourrait être, par exemple, quelque chose comme ceci :

— M. Bidault de l'Isle, président des appels correctionnels, a-t-il accordé spontanément une remise à Rochette, ou l'a-t-il fait sur l'intervention de M. le procureur général Fabre et par amitié pour lui ?

— M. Fabre n'avait-il pas, jusqu'au jour où fut accordée cette remise, poursuivi Rochette avec la plus louable ardeur ?

— Le revirement complet de M. Fabre vis-à-vis du prévenu Rochette n'étonna-t-il pas tout le Palais ?

— Le changement d'attitude de M. Fabre ne se produisit-il pas, à la suite d'un entretien que ce procureur général avait eu avec M. Monis, président du conseil ?

— Pensez-vous qu'un simple avis de M. Monis était suffisant pour provoquer une telle transformation, que certains pairs de M. Fabre considèrent comme déshonorante ?

— M. Monis et M. Caillaux reconnaissent-ils, tous deux, que le premier agit à l'instigation du second ?

— Est-il normal que la justice soit administrée par le ministre de l'Intérieur et même par le ministre des Finances, en dehors du ministre de la Justice ?

— L'intervention d'un « administrateur » en faveur d'une « partie » n'est-elle pas qualifiée « forfaiture » par l'article 183 du Code pénal ?

— La forfaiture n'entraîne-t-elle pas la dégradation civique ?
Etc., etc., etc.

On conçoit de reste qu'un tel questionnaire ou

tout autre du même genre soient apparus à la commission d'enquête comme dénués d'un intérêt quelconque.

Et l'on résolut d'opérer autrement, par un simple exposé impartial des faits. M. Jaurès s'en chargea volontiers et couvrit, d'un premier jet, trente-trois feuillets de son écriture.

Mais, avant tout, on décida que cet exposé ne contiendrait « ni nom propre, ni épithètes ».

On imagine, dès lors, la conversation qui dut s'engager :

M. Jaurès commençait son récit :

— M. Caillaux se rendit chez M. Monis...

— Chut ! pas de noms propres, protesta M. Cécaldi.

— ...une démarche regrettable...

— Vous allez bien loin, interrompit M. Peirissoud.

— Mettons : légère, reprenait M. Jaurès.

— Pas d'épithète, intervint M. Franklin-Bouillon.

Ici M. Jaurès pâlit. Il est capable, comme chacun sait, de parler plusieurs heures, sans s'exprimer de pensée quelconque. Personne ne doute qu'il soit également susceptible de couvrir trente-trois feuillets sans faire allusion à un fait précis, mais ne pensez-vous pas que l'on se montrait un peu bien cruel à son égard, en le privant d'épithètes ? Nous ne sommes point suspects de partialité en faveur de M. Jaurès, et même nous le verrions fusiller avec quelque plaisir, mais nous n'hésitons pas à écrire qu'il était inhumain de lui infliger pareille torture.

Ainsi se précisent les conclusions auxquelles la commission d'enquête devra se résoudre :

« Vers le 22 ou 24 mars 1911, un avocat eut un rhume de cerveau. Il prévint que cela le gênerait pour plaider, le 27 avril, une petite affaire, dans laquelle se trouvait inculpé un vague délinquant du nom de R..., et il décida de demander une remise.

« Ces sortes de faveurs se demandent ordinairement à un nommé Henri, qui est le garçon de la chambre des appels correctionnels. Mais l'avocat, ne voulant point déranger Henri pour si peu de chose, s'en fut simplement trouver le ministre des finances, avec lequel il était lié.

« Tout plein d'une grande prudence, le ministre des finances s'enquit de savoir si le prévenu R... avait intérêt à cette remise.

— Lui, dit M^e X, ça lui est bien égal ! Il ne pense même pas à cela.

« Le directeur d'un journal radical, qui passait justement par là, fut consulté : il ne s'opposa pas à la remise.

« Ainsi s'explique naturellement que le ministre des finances ait pu faire, le soir même, une démarche auprès du président du conseil. Celui-ci, homme du monde avant tout, ne crut point devoir se dérober à une sollicitation empreinte de tant de cordialité.

« Il fit donc venir le procureur général pour obtenir qu'il glissât un mot de l'affaire au président de la chambre des appels, son ami.

« Ainsi fut fait.

« Et l'on n'eut pas besoin de déranger Henri. »

Jusqu'à-là, vous le voyez, les choses sont simples et il n'y a pas de quoi fouetter un garde des Sceaux. Malheureusement, si nous sommes bien renseignés, la seconde partie de l'historique fait par la commission est plus sévère.

En voici l'esprit :

« Le procureur général crut bêtement qu'il avait été l'objet d'une pression gouvernementale. Il transcrivit cette impression sur l'agenda, qui lui sert à noter les comptes de sa cuisinière. Le ministère étant tombé, l'agenda du procureur

général tomba, lui aussi, entre les mains du nouveau garde des Sceaux.

« Ce garde eut l'indiscrétion de communiquer la note du procureur général à son successeur. Ce dernier eut le mauvais goût de la faire connaître à la Chambre, sous le fallacieux prétexte que personne en France ne l'ignorait, et que la Chambre elle-même faisait semblant de la demander.

« Ce sont donc exclusivement, comme on le voit, la note du procureur général et l'indiscrétion de l'ancien ministre, qui provoquèrent un scandale de nature à porter atteinte au prestige du parti républicain.

« Quant aux personnalités politiques, que l'on cherche à mettre en cause, leurs affirmations, leurs dénégations, leurs contradictions mêmes établissent surabondamment que, s'il n'y avait eu qu'eux, jamais pareil scandale n'eût éclaté. »

La commission, ayant établi cet impartial exposé, il ne restera plus à la Chambre qu'à prononcer son verdict.

Si nous continuons à être bien informés, elle le prononcera dans les termes suivants :

La Chambre des députés,

Considérant que si elle a nommé jusqu'à trois commissions d'enquête pour établir les interventions illicites, qui se sont produites dans l'affaire Rochette, ce n'était point cependant dans le but d'être désagréable aux auteurs de ces interventions ;

Considérant que, si M. Barthou lui a donné les moyens, par la production d'une pièce, de découvrir la vérité, il n'en a pas moins gravement manqué, de ce fait, aux traditions cordiales du parlement et même aux bienséances mondaines ;

Considérant que si le fait pour un ou plusieurs ministres d'intervenir dans une décision de justice est bien un acte de leur vie publique, il n'en doit pas moins être couvert par le mur de la vie privée ;

Considérant que, quand un ministre intervient dans une affaire judiciaire, il ne fait rien de plus que ce qui se fait tous les jours ;

Considérant que si les magistrats n'avaient point déféré aux ordres des ministres, rien de tout cela ne serait arrivé;

Considérant que, dans une démocratie, les responsabilités doivent être en bas et non au sommet;

Pour ces motifs,

Blâme M. Barthou d'avoir jeté une pièce décisive dans un débat de tout repos;

Flétrit le procureur général Favre de n'avoir pas su concilier les exigences de sa conscience avec celles de la discipline;

Condamne à la dégradation civique le garçon Henri, qui, avec un peu de tact, aurait pu tout arranger. »

Ainsi justice sera faite et on ne parlera plus jamais — soyez-en convaincus — de ce qui fut l'affaire Rochette.

ROBERT DE JOUVENEL.

Questions

N'est-ce pas la banque Roseberg qui a recueilli ce qui reste des entreprises de Rochette? Et n'est-ce pas aussi la même banque qui a réalisé les plus gros bénéfices dans le coup de bourse qui précéda les coups de revolver de Mme Caillaux?

Le distributeur de publicité de Rochette, que les comptes-rendus de la commission d'enquête nomment « Rousselle », ne s'appelle-t-il pas en réalité Dreyfus?

Est-il admissible qu'il ait pu distribuer deux millions et demi pour le compte de Rochette en une seule année (1907) et qu'il ne reste pas dans sa comptabilité la moindre trace de ses opérations?

Si la commission d'enquête l'avait voulu, n'aurait-elle pas pu trouver dans les livres de la Banque transatlantique, 10, rue Mogador, le détail des versements effectués avec les noms des bénéficiaires?

La Dame

de chez

Gastin's.



M. Caillaux a voulu dîner l'autre soir avec sa dame. Il est monté dans sa magnifique automobile et s'est rendu dans la maison où elle coule des jours paisibles. On pense que Mme Jeanne lui a fait un beau salut. Mme Jeanne est la femme qui est attachée au service de la dame. C'est une détenue d'une catégorie intérieure et méprisable. Elle doit sentir tout l'honneur qu'on lui fait en l'admettant à coiffer, laver et dorloter une personne qui fréquentait les ambassades. Elle doit aussi espérer que plus tard, après l'acquittement, il y aura pour elle des compensations. M. Caillaux lui trouvera une place, de l'argent, peut-être même un mari. Aussi se montre-t-elle admirablement dévouée. C'est la servante au grand cœur.

Donc, Mme Jeanne a fait un beau salut, et M. Caillaux s'est assis en face de Mme Caillaux. Le restaurant Drouhant, qui envoie à la dame son extraordinaire ordinaire, avait sans doute apporté des soins spéciaux au menu. Ce fut un bon petit festin. Voyez comme tout s'arrange. Chez elle, rue Alphonse-de-Neuille, Mme Caillaux ne trouvait que des mets détestablement apprêtés. Ecœurée, elle renvoyait sa cuisinière. Mais elle s'est avisée de tuer Gaston Calmette. Aussitôt, voilà qu'on lui sert une cuisine excellente, et Jeanne n'entend aucune discussion entre Monsieur et Madame.



Naturellement, la table n'avait pas été dressée dans la pistole qui sert de chambre à coucher.

Mme Caillaux est une dame, comme elle sait. Elle ne prend pas ses repas dans une chambre à coucher. Ce n'est pas que cette chambre soit sans élégance. Chaque jour, on nous raconte les embellissements que l'honorable M. Just y a introduits. Le linge fin, les couvertures de soie, les draps brodés. Et une toilette ornée d'une glace à trois faces. Et un fauteuil de cuir, doux et profond. Mais, enfin, c'est tout de même une chambre à coucher. Et Caillaux et sa dame ont coutume de manger dans une salle à manger.

Donc, on a mis une nappe sur la table du cabinet de M. Desmoulins, philanthrope. Le cabinet de M. Desmoulins sert de boudoir à Mme Caillaux, dans la journée. Mais, le soir, avec une bonne lampe, il devient une salle à manger fort convenable, et qui a un petit air intime. Une bonne photographie à prendre, celle de Caillaux de Sang et de sa dame au revolver, servis par la camériste de Saint-Lazare, dans une pièce d'apparence bourgeoise. Mais M. Just, peut-être, mettrait dehors le photographe. Le règlement du 11 novembre 1885 ne permet sans doute pas la photographie d'amateur.

Car il y a un règlement du 11 novembre 1885, qui fixe les faveurs que les directeurs de prison peuvent consentir à leurs pensionnaires. L'administration pénitentiaire, après quinze jours d'un silence dédaigneux, a bien voulu répondre aux journaux indignés. Elle a fulminé une note qui déclare « que tous les articles du règlement du 11 novembre 1885 sont strictement appliqués à Mme Caillaux ».

Oui. Il paraît que toutes les détenues de Saint-Lazare ont droit de recevoir leur homme, pendant une heure, chaque jour; de dîner avec lui, de s'entretenir avec leurs amies, qui viendront témoigner devant la cour d'assises; de lire des romans dans une pistole meublée admirablement et l'avoir une domestique à leurs ordres.

Nous ne nous hasarderons pas à dire que le règlement du 11 novembre 1885 ne permet pas tout cela, puisque l'administration pénitentiaire l'affirme. Il est vrai qu'elle ne juge pas opportun

de nous communiquer le texte de ce règlement si étrangement libéral. Mais croyons, les yeux fermés.

Croyons! Et demandons aussitôt comment il se fait que, depuis le 11 novembre 1885, aucune détenue n'ait joui des bienfaits de ce règlement. Comment on a jusqu'ici refusé à toutes les prisonnières de Saint-Lazare la faculté de s'entretenir avec leurs parents, leurs amis, et même leur défenseur, ailleurs que dans un parloir grillé sous la surveillance de gardiens. Comment aucune d'elles n'a jamais été autorisée à faire venir son linge. Des glaces à trois faces et des fauteuils. Comment on n'a jamais retiré quatre lits d'une pistole pour soustraire les « dames » au contact des femmes. Et pourquoi Mme Steinheil elle-même avait des compagnes de cellule.

Il ne suffit pas à un fonctionnaire de citer une date pour qu'aussitôt chacun s'incline. La vérité est que la dame Caillaux est l'objet de faveurs dont personne n'a bénéficié avant elle, et qui révoltent l'opinion.

Veut-on la raison? Ou plus exactement, veut-on l'une des raisons?

Ouvrez le Code d'instruction criminelle, et lisez l'article 605 :

« Les préfets veilleront à ce que ces différentes maisons (maisons d'arrêt et de justice) soient non seulement sûres, mais propres, et telles que la santé des prisonniers ne puisse être aucunement altérée.

ART 606. — Les gardiens de ces maisons seront nommés par les préfets

Or, qui est préfet de la Seine? M. Delanney, qui fut préfet de la Sarthe et, en un jour difficile, assura le succès de la candidature Caillaux.

M. Delanney, que Caillaux reconnaissant fit nommer directeur des douanes, et puis préfet de la Seine.

Il est juste, il est naturel que M. Delanney ne veuille point que la santé de Mme Caillaux « soit aucunement altérée ».

La mélancolie altère la santé. Mme Caillaux, dans une cellule ordinaire, serait devenue, peut-être, mélancolique. D'où il résulte que M. Delanney a le droit de faire meubler la cellule, et de donner

à Mme Caillaux tous les adoucissements possibles.
Et les gardiens qu'il nomme sont d'ailleurs disposés à lui obéir.

Ils laissent passer les fausses gouvernantes de Mlle Claretie, des dames que le lendemain on retrouve à l'instruction, bourgeoises considérées, levant la main pour témoigner en faveur de Mme Caillaux.

Ils saluent militairement le ministre déshonoré qui vient combiner avec sa femme une défense commune.

Ils sont les serviteurs de Caillaux et de sa dame.

Mais, derrière ces pauvres gens tremblants, il y a toute la France indignée. Et il y a des jurés que le scandale de Saint-Lazare indispose. Ce sont eux, qui, après les douceurs provisoires de la pistole, prononceront le verdict définitif. Patiençons!

P.-S. — Le bruit court que Mme Caillaux serait mise prochainement en liberté provisoire.
Qu'on essaie!

A Saint-Lazare.

Une lettre :

Paris, le 20 mars 1914.

Monsieur,

Lundi dernier, un de mes amis a été arrêté pour délit de droit commun et, depuis, il est détenu au dépôt.

Après mille démarches, sa femme a obtenu du substitut, et par faveur, lui a-t-on dit, un permis de visite grâce auquel elle peut voir son mari deux fois par semaine.

La première fois, elle s'est trouvée mêlée à des filles ramassées dans la rue, bafouée par elles et raillée par les gardiens à qui elle demandait des renseignements. Elle a enfin vu son mari à travers deux grilles, et un garde les a empêchés de s'embrasser.

Le lendemain elle a voulu faire remettre du linge au détenu. Une « commissionnaire » a exigé une rétribution sous prétexte qu'elle n'était pas payée.

Aujourd'hui je lis dans *Le Journal* : « Introduit auprès de sa femme qui l'attendait dans son « parloir » M. Caillaux resta seul avec elle pendant une heure. »

Faut-il donc être criminel pour obtenir des faveurs ? N'admettez-vous pas qu'avec de pareils procédés on fasse des anarchistes ?

Cette lettre est signée du nom d'un commerçant qui ne demande pas le secret.

Je le tiens à la disposition des confrères qui seraient curieux de poursuivre cet édifiant parallèle.
G. T.

Autre lettre :

Monsieur,

Ma femme est à Saint-Lazare pour vol. Un jour que notre foyer était sans feu et sans pain, elle a volé quelques victuailles à un étalage pour les rapporter à nos enfants, qui mouraient de faim.

Ma femme, qui ne manque ni de délicatesse ni d'éducation, est enfermée dans une pistole sale et froide avec cinq femmes de mauvaise vie.

Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître les formalités que je dois accomplir pour obtenir les adoucissements suivants à la détention de ma femme :

1^o Je voudrais que sa pistole fût nettoyée et chauffée ;

2^o Qu'elle fût seule à l'habiter ;

3^o Que la prison voisine fût transformée pour elle en salon de réception ;

4^o Enfin, comme nous sommes jeunes encore tous les deux et que nous nous aimons, ne me serait-il pas possible de voir ma femme tous les jours (au lieu d'une fois par semaine) et en tête-à-tête ?

J'ai déjà sollicité ces faveurs, mais on m'a répondu que les règlements ne permettaient pas de me les accorder. Est-ce exact ? Et, dans l'affirmative, n'a-t-on jamais fait d'exception pour personne ?

J'ajoute que ma femme — à qui l'on n'a voulu épargner nulle humiliation — n'a pas échappé aux formalités de l'anthropométrie. On m'a pourtant affirmé qu'une autre femme, ayant commis un assassinat, n'avait pas eu à subir cette épreuve, parce qu'on l'avait jugée trop humiliante pour elle...

Est-ce vrai ?...

E. B.

Le prochain scandale

Les scandales se multiplient tellement que *l'Œuvre*, qui prétendait les prévoir six mois d'avance, ne peut même plus en rendre compte au jour le jour. En vain la semaine dernière, avons-nous publié un double numéro. Nous avons eu à peine la place d'y mentionner l'« autre » affaire — celle de la Grand Palud — et d'indiquer ce qu'il y a au fond de ce drame mystérieux : toute l'histoire d'un long et méthodique sabotage de nos poudres, l'intrusion des Allemands dans l'intimité de notre défense nationale, des complicités administratives, des gabegies, la catastrophe de l'*Iéna* et celle de la *Liberté*, le silence enfin d'un témoin gênant — allié de la veille devenu suspect — acheté au prix d'un meurtre. De la boue, encore, parmi ce sang.

Depuis que nous avons laissé entrevoir ces choses, le *Matin* a publié, sur l'affaire Cadiou, deux dépêches qui en disent beaucoup à ceux qui savent lire entre les lignes. Elles attestent, sous leurs réticences accusatrices, ou bien qu'il est sur la voie de la vérité, ou bien que — devant son énormité — il hésite à la dire.

Une première fois, sous ce titre « Une lueur dans les ténèbres » le *Matin* a relevé cette troublante coïncidence : c'est quelques jours après qu'il venait d'être définitivement et irrémédiablement exclu des marchés de la guerre que Cadiou a été assassiné.

D'autre part, l'envoyé spécial de notre confrère s'est exprimé en ces termes :

Les perquisitions tardives qui ont eu lieu, plus d'un mois après le crime, tant à Morlaix qu'à Landerneau, ont permis aux magistrats de surprendre certains des secrets de la Grand Palud.

Mais le délai qui s'est écoulé entre le drame et l'inter-

vention active de la justice a permis de faire disparaître un certain nombre de pièces, qui auraient présenté pour l'instruction un intérêt capital.

Les unes ont été détruites par le feu.

Les autres ont été mises, depuis les premières semaines de janvier, en lieu sûr.

En effet, quelqu'un qui a connu de très près et M. Cadiou et les affaires de la Grand Palud ne nous a pas caché qu'une valise pleine de documents avait été détournée par ses soins.

— Les papiers qu'elle renferme, nous a dit cette personne, ne regardent en rien la justice. Je les ai donc déposés dans un endroit où personne ne pourra les retrouver, pas même la justice. Je les ai confiés à un ami très sûr... inutile de les chercher !...

Doit-on, dans ces conditions, espérer que la lumière se fera bientôt sur la mort tragique de M. Louis Cadiou ?

Soulevons encore un coin du voile.

« Des papiers qui ne regardent en rien la justice »... Vous concevez ce que cela veut dire. Ce sont des papiers qui n'ont point de rapports manifestes avec l'assassinat, ou du moins avec les circonstances matérielles. Mais pourquoi les subtiliser s'ils ne compromettent personne ? Pourquoi en brûler d'autres, si vraiment ils sont inutiles à l'enquête ?

Pour se risquer à faire disparaître de la sorte des documents — dont on ne peut plus ensuite démontrer l'insignifiance — il faut y avoir un puissant intérêt. Mais il faut aussi avoir des raisons sérieuses pour faire disparaître un homme. Pourquoi, après tout, ne seraient-ce pas les mêmes ?

Ceux-là qui ont subtilisé, caché ou détruit les papiers gênants, courent librement, suivent les démarches de la justice et, sous prétexte de les éclairer, les embrouillent à leur fantaisie.

Cependant un homme est en prison, comme assassin présumé. Il nie, mais il ne se défend que mollement. On sait qu'il sait beaucoup de choses, qui pourraient sans doute établir son innocence, ou du moins diriger les soupçons vers d'autres coupables, et il ne dit rien. Pourquoi ? Parce qu'il n'existe aucune preuve maté-

rielle de sa culpabilité, que d'ailleurs il n'est pas le bras qui a frappé, mais qu'il a plus à redouter de la divulgation de son rôle réel que de cette accusation inoffensive d'assassinat.

Imaginez le roman que voici :

Il y a déjà quelques années, sur cette terre bretonne qui semble pourtant à l'abri des incursions d'Outre-Rhin, des Allemands sont venus s'installer. Ils ont monté une usine. Avec cette imperturbable audace qui les caractérise, ils se sont mis à fabriquer du coton-poudre pour nos canons, pour nos cuirassés. Sans une objection le ministère de la guerre les a agréés pour ses fournisseurs habituels.

Cependant le scandale de cette situation se révèle. Les Allemands comprennent qu'il leur faut prendre une façade française. Précisément ils ont sous la main un petit avoué de Morlaix qui a quelques économies. Avec le concours de trois ou quatre parents complaisants, il reprendra la suite de leurs affaires. Bien habile celui qui démêlera si la nouvelle raison sociale n'est qu'un masque derrière lequel se dissimule l'ancienne société.

La manufacture Cadiou — qui en douterait ? — est bien française ! Il y a là quelques parlementaires influents pour s'en porter garants auprès du ministre de la guerre. Et les commandes affluent. M. Cadiou s'enrichit.

Ce sont des jours heureux. Cependant quelques nuages les traversent. De temps à autre on constate dans les livraisons de la Grand Palud d'étranges anomalies. Six wagons de coton poudre ont été portés en compte et payés. Pourtant on n'en a jamais reçu que trois. La marchandise est de qualité si détestable qu'on n'a le choix qu'entre deux hypothèses : la mal-façon criminelle ou le sabotage conscient. Certaines protestations timides s'élèvent. Mais les interventions parlementaires récidivent à propos. On s'assure même, dans l'administration militaire, certaines complaisances utiles.

L'Éna saute. La Liberté saute. La Grand Palud prospère toujours.

Mais voici qu'on entreprend, sur la fabrication de nos poudres, une enquête qui semble être sérieuse. Au ministère de la guerre, le général Gaudin a pris en main la direction du service.

Deux contrôleurs de l'armée viennent à la Grand Palud. Ils rédigent un rapport qui se trouve aux archives de la rue St-Dominique et où il y a des choses effarantes. La situation de M. Cadiou est quelque peu compromise.

Mais M. Cadiou a des amis. Ils font démarches sur démarches. Ils sont députés. On les écoute.

Imaginez encore ceci, qui est l'épilogue du roman.

Ceux qui, dans la coulisse, sont les maîtres de M. Cadiou commencent à s'inquiéter de toutes ces histoires. Ils sentent que la maison brûle. En hommes pratiques, ils déménagent. Entendez par là qu'ils installent ailleurs une autre entreprise dont la réputation sera vierge. Ils débauchent à cet effet les meilleurs collaborateurs de M. Cadiou. Il ne leur reste plus qu'à faire passer de la Grand Palud à la manufacture nouvelle les commandes de la guerre.

C'est l'époque où la direction des poudres est assaillie de lettres anonymes où on lui expose tout au long les « procédés » de M. Cadiou. Par une coïncidence heureuse, l'ingénieur Pierre vient lui-même au ministère — poussé, comme il le déclare au général Gaudin, par son « patriotisme » — et il fait sur le compte de son patron Cadiou des révélations telles que l'usine de la Grande Palud se trouve aussitôt écartée — et pour toujours — de toutes les commandes de la guerre.

Il était temps : c'était à la fin de novembre 1913 et le 12 décembre allait être passé un marché considérable...

Voici donc M. Cadiou trahi par les siens, honni par le ministère de la guerre, qui est son seul client.

Il est ruiné. Il n'a plus rien à espérer. Mais il peut chercher à se venger.

Il sait d'où sont partis les coups qui le frappent. Il connaît d'autant mieux ses ennemis d'aujourd'hui qu'ils furent, pendant longtemps, ses affidés. Il détient tous leurs secrets. Il n'a rien à perdre en les dévoilant. Mais quelle sûre, quelle retentissante vengeance!

Quelques semaines, à peine, s'écoulaient et M. Cadiou est assassiné.

Où? quand? Comment? Mystère! Cela n'empêche pas une somnambule de Nancy d'indiquer avec précision où son cadavre a été déposé.

En même temps que M. Cadiou se volatilisent tous les papiers qu'il avait en sa possession.

Pouvez-vous, maintenant, échafauder une hypothèse? Sachez que là-bas, dans le pays, on prononce tout haut des noms.

Comment donc se fait-il que la justice...?

Attendez... Supposez encore que des mésintelligences domestiques ou familiales corsent le roman et que ceux-là qui, par amour pour le mort, devraient être les plus passionnés à faire éclater la vérité, n'apportent à sa recherche que tiédeur et lassitude indifférente...

— L'affaire Cadiou ne « sortira » pas! déclarait l'autre jour un personnage informé. Ce nouveau scandale éclabousserait trop de monde. *On ne peut pas livrer à la publicité l'histoire des poudres...*

C'était au ministère de la guerre qu'on disait cela.

FRANÇOIS LEBON.

Quelqu'un...

... à Paris est très exactement au courant des négociations engagées en 1911 avec M. Caillaux par un groupe financier où Rochette figurait en bonne place.

MM. Bolo, Delgado-Chalband et Corao, Vénézuéliens, flanqués de Rochette, voulaient fonder au Venezuela une Banque nationale. Quand, en août 1911, les quatre compères recherchèrent l'appui du gouvernement français, Bolo et Delgado-Chalband traitèrent directement avec le ministère des finances, comme en fait foi une dépêche publiée en 1911 par *El Universal*.

Celui qui sait parlera-t-il?

LA CAISSE NOIRE

Où est l'argent?



Oui, mais Caillaux a l'argent!

Il fait beau parler politique, si l'on néglige cette considération! On répète, des candidats radicaux:

— Ils auront le gouvernement pour eux!

Encore faut-il avoir les courtiers électoraux, les imprimeurs de journaux et les colleurs d'affiches. Il est commode d'avoir pour soi son préfet, mais cela ne vous dispense pas des distributeurs de bulletins.

Tout le monde sait qu'une élection coûte cher. Et les candidats radicaux, justement, n'ont pas d'argent. Le comité Masceraud les lâche depuis l'aventure de l'impôt sur le revenu. Ils avaient compté sur Caillaux et même ils l'avaient nommé président de leur comité exécutif, en dépit d'attitudes qui ne leur plaisaient guère. Ils avaient dit:

— Avec celui-là, on aura de l'argent pour les élections.

Mais voilà que Caillaux, à son tour, leur manque. Il ne leur reste plus, pour garnir la caisse de secours, que René Renoult et Malvy. Ce n'est guère.

Malvy a l'air d'un étudiant de quinzième année et Renoult représente admirablement le type du garçon coiffeur. Ni l'un, ni l'autre n'ont vraiment des physionomies à inspirer crédit.

Parlez-moi de Caillaux. Il avait, lui du moins, une allure et un prestige. Il touchait, dit-on, de cinq à six cent mille francs de jetons de présence dans les conseils d'administration et,

comme on parle en Bourse, il « valait » sept ou huit millions.

On comprenait, en somme, que les gens riches du parti lui remissent leurs souscriptions, et l'on concevait qu'il pût intimider les banques et les sociétés de crédit.

Mais Renoult! Renoult à qui Rochette lui-même, qui l'eut pour avocat, ne versa que quinze cents francs d'honoraires! Comment voulez-vous que Renoult puisse exiger sérieusement des concours sérieux?

Les candidats radicaux tirent la langue.

Ce n'est pas que l'on ait attendu jusqu'ici pour provoquer les concours pécuniaires. Non certes! Caillaux est un homme prudent et sage: il avait dès longtemps, lancé son appel aux financiers du radicalisme, et déjà il avait recueilli des fonds importants: plus de trois millions, à ce que répètent ses amis.

Oui, mais croyez-vous vraiment Caillaux homme à se dessaisir, fût-ce entre les mains d'un vague Renoult ou d'un quelconque Malvy?

Persuadez-vous que Caillaux, ayant à distribuer cette manne, n'en chargera personne. Et il aidera peut-être Malvy, si Malvy et le gouvernement se montrent à son égard aussi gentils qu'il le souhaite, mais gare à qui lâchera Caillaux!

Quant aux braves souscripteurs, ils n'ont pas à élever la voix. Il ne reste plus trace de leur intervention et ce n'est certes pas eux qui se dénonceraient.

A l'époque où nous sommes, c'est-à-dire à quelques jours des élections, on peut mettre qui l'on voudra au ministère de l'Intérieur: le nom de l'homme qui dirigera les préfets est dorénavant sans importance. Une seule chose importe: le nom de l'homme qui tient la caisse.

Celui-là s'appelle Caillaux.

A l'heure où paraîtra ce numéro, un grand débat va s'ouvrir sur les conclusions de la commission d'enquête.

Ne doutez pas qu'un grand nombre de radicaux, en proie à ce prurit de probité qui les affole une fois tous les quatre ans, n'ait bonne envie de lâcher Caillaux.

Mais ne doutez pas non plus qu'ils ne résistent à leur envie. Quelles que soient les circonstances, ni le gouvernement, ni la rue de Valois ne « lâcheront » M. Caillaux.

La bonne précaution.

M. Gaston Doumergue — il n'est pas indiscret de le dévoiler — n'est pas un grand orateur. Ce n'est même pas un orateur du tout. On peut être président du conseil et achopper dans ses périodes improvisées. Aussi M. Gaston Doumergue prend-il le soin de rédiger à l'avance les discours qu'il est obligé de prononcer.

Mais il se trouva, l'autre semaine, dans un cruel embarras. Il devait répondre à la tribune aux interpellations sur le document Fabre. L'existence de ce document serait-elle irréfutablement prouvée, ou bien le bénéfice du doute allait-il permettre de la nier? On conçoit que les circonstances devaient modifier quelque peu le sens de l'intervention gouvernementale.

M. Doumergue prit alors un parti plein de prudence. Il écrivit deux discours. Dans le premier, il acceptait l'hypothèse que le document ne serait pas divulgué. Dans le second, il se plaçait avec héroïsme devant l'irréremédiable.

Déjà il brandissait dans sa main le discours n° 1 lorsque M. Barthou déposa sur le rebord de la tribune le terrible papier que M. Monis a qualifié si pittoresquement de « petite arme empoisonnée ».

M. Doumergue eut un instant d'émoi, puis, mélancolique et résigné, il tira de sa serviette le discours n° 2.

Ne l'a-t-on pas dit depuis longtemps: gouverner, c'est prévoir?



LA JUSTICE

au « double visage »



Le 30 mars 1898, la Chambre discuta les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les affaires de Panama. Le rapporteur Viviani prononça un vibrant discours, dont la Chambre enthousiasmée ordonna l'affichage.

C'est une page très intéressante à relire cette semaine, pour les diverses comparaisons qu'elle suggère. Jugez-en par ces trop brèves citations :

Nous accusons M. Quesnay de Beaurepaire, pris en sa qualité de procureur général près la Cour d'appel de Paris, chargé d'introduire une instance devant la cour de Paris, d'avoir par légèreté coupable d'esprit introduit une procédure vicieuse, condamnée d'avance à un échec lamentable, qui en fait s'est écroulée, entraînant avec elle l'enjeu d'un procès, et d'avoir par là indirectement assuré à de hauts coupables une complète impunité. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Nous accusons ensuite M. Quesnay de Beaurepaire, pris en sa qualité de procureur général près la Cour d'appel de Paris, d'avoir volontairement négligé de saisir au domicile du prévenu, M. le baron de Reinach, des lettres, pièces, documents qui devaient appartenir à la justice et être le point de départ de nouvelles poursuites, et d'avoir par là directement assuré à de hauts coupables une complète impunité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

... Le procureur général, qui était à la tête d'une instruction, a commis plus qu'une défaillance lorsqu'il a volontairement négligé d'aller saisir ces papiers au domicile du prévenu! (*Très bien! Très bien, à gauche.*)

On viendra peut-être faire une objection théorique...; c'est celle qu'a faite M. Prinet devant la première commission d'enquête : il n'y a pas de texte dans le code d'instruction criminel qui impose au juge d'instruction la saisie des papiers. Il n'y a pas de texte! Mais ne connaissons-nous

pas la pratique courante des parquets, l'habitude des juges d'instruction? Sans texte, il faut beaucoup plus les arrêter dans l'accomplissement de leur mission, qu'ils exagèrent, qu'il ne faut leur donner de conseils contraires. Quoi! Sur un premier soupçon, sur une délation anonyme, sur la plainte d'un concierge, on pénètre dans le domicile d'un concitoyen et on saisit non seulement ses papiers, mais sa personne. (*Très bien! Très bien, à gauche.*) Nous avons assisté, il y a un an, à un débat douloureux que j'avais soulevé moi-même, dans lequel j'ai démontré que, sur une délation anonyme, un malheureux avait été arrêté, placé pendant sept mois en face avec une condamnation capitale, et enfin remis en liberté. Le dernier des banqueroutiers, qui n'a pas porté atteinte à l'ordre public par le crime léger qu'il a commis, se voit arrêter, voit saisir ses papiers, et la justice hésite devant M. de Reinach, l'agent de la corruption sociale et politique! (*Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

... Qu'a fait M. Quesnay de Beaurepaire? Il a laissé s'acquiescer la prescription aux hommes du Panama. De sorte que M. Quesnay de Beaurepaire, devant ce pays déjà indigné, a souligné d'un doigt rude l'attitude de la magistrature. Il l'a bien montrée telle qu'elle est, avec son double visage, un visage aimable et souriant tourné du côté des heureux, et un visage glacé, impassible, irritoyable tourné du côté des misérables. (*Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

L'Enquête subsidiaire

Comme elle est amusante après coup — coup de bourse et coup de revolver — cette petite information que les journaux publiaient il y a quinze jours :

A la fin de la séance de mardi au Sénat, en réponse à une demande d'interpellation sur « les manœuvres qui ont amené les variations insolites sur les cours de la rente », M. Bienvenu-Martin, garde des Sceaux, déclara :

« L'enquête que j'ai prescrite sur les faits auxquels se rapporte la demande d'interpellation se poursuit. Le Sénat comprendra que je ne puisse indiquer une date tant que cette enquête ne sera pas terminée. »

On a su depuis que cette enquête, prescrite par le ministre, n'était faite ni par le Parquet de la Seine, ni

par la préfecture de police. Qui donc alors en était chargé ?

† Nous avons appris, hier, que c'était le procureur général, M. Fabre, qui avait reçu mission de renseigner directement le ministre de la Justice sur les écarts de hausse et de baisse de notre 3 %.

Est-ce toujours lui qui est chargé de cette enquête ?

La Bistrocration

(Suite)

« Convulsions d'une Chambre expirante et d'un ministère disloqué »

C'est le titre d'un remarquable article de M. Paul Leroy-Beaulieu que publie *l'Economiste français*.

... Voyons, d'autre part, les initiatives de cette Chambre expirante et réduite aux convulsions. Le Gouvernement avait proposé — et c'était une des rares mesures dont on ait à le féliciter — une surtaxe, devant produire une dizaine de millions de francs, sur l'absinthe, dont la consommation est un fléau national. La Chambre s'est empressée de la repousser.

Elle a fait plus : elle vient de supprimer, par 402 voix contre 96, la licence sur les débits de boissons, laquelle n'était pas un impôt nouveau, mais un impôt perçu depuis des années et qui rapportait 30 millions au budget. Vit-on rien de plus misérable ? Qu'est-ce que c'est que cette Assemblée expirante et démontée, ayant perdu tout souci du bien public et s'empressant à dépouiller l'Etat de ses ressources les plus indispensables dans l'espoir de captiver pour ses membres quelques suffrages ?

Cet exemple prouve que cette Chambre, dont les pouvoirs expirent dans moins d'un mois, est absolument incapable de s'élever à la conception de l'intérêt national. C'est une absurdité et quasi un crime de lui faire voter le budget ; elle ne peut voter qu'une caricature de budget, avec l'insertion de dépenses injustifiées pour séduire quelques catégories d'électeurs et l'abandon d'impôts indispensables pour en séduire quelques autres...

Les « Conseillers » de Rochette

Un scandale sensationnel ! criait l'autre jour un camelot, sans réussir à exciter la curiosité des passants.

Il y a, en effet, des degrés dans la honte, et les scandales sont maintenant d'une telle banalité, qu'il faut distinguer entre eux suivant leur importance. « Ce n'est qu'une simple catastrophe », écrivait naguère un nouvelliste. Il y a de même les scandales « insignifiants », et les scandales « sensationnels ».

Dans quelle catégorie faut-il ranger la révélation qui nous fut faite, l'autre jour, des rapports directs de notre Rochette national avec l'actuel ministre des finances ?

Ils sont indiqués très précisément dans la déposition que fit Rochette le 25 novembre 1910 devant la première commission d'enquête :

M. Delahaye — N'est-il pas vrai que M. Rabier touchait chez vous une mensualité ?

Rochette. — M. Rabier avait de moi des demandes de renseignements constantes. Je lui donnais 1.000 fr. par mois.

M. Delahaye. — Est-ce que M. Rabier a une responsabilité dans les actes de constitution de sociétés qui ont été reconnues illégales ?

Rochette. — M. Rabier n'a aucune responsabilité. Pour le Gaz métane, je me suis adressé à des sollicitors anglais.

M. Delahaye. — N'aviez-vous pas un autre avocat-conseil ?

Rochette. — Oui, c'était M. RENÉ RENOULT qui était avocat-conseil du Crédit Minier et de la Banque Franco-espagnole. Il a pu toucher une somme de 1.500 francs.

Sentez-vous la pointe d'ironie et tout le dédain qu'il y a dans cette dernière phrase ? « *Il a pu toucher 1500 francs...* » Il est certain qu'à ce prix-là ce n'était pas acheter trop cher l'homme qui devait être, quatre ans plus tard, le grand argentier national.

Mais l'on ne s'étonne plus que d'une chose : c'est que, dans un cabinet où René Renoult est ministre des finances, « Rab » ne soit pas président du conseil.

Encore l'autre « princesse ».

L'Œuvre a raconté, la semaine dernière, comment le *Figaro* moitié par complaisance, moitié par charité, recevait ses « lignes » quotidiennes, où elle rendait compte des diners, des mariages et des enterrements.

Après avoir placé cette littérature alimentaire, elle courait chez Mme Caillaux pour lui conter les prétendues machinations qu'elle avait surprises dans la maison qui l'employait.

Cela, sans doute, était assez laid. Mais voici qui n'a pas encore été dit.

Le lendemain du jour où Gaston Calmette fut assassiné, « la princesse » se présentait dans le hall d'un grand quotidien. Elle demandait à voir le rédacteur en chef. Un chef de service la reçut.

À peine introduite, elle lui exposa qu'elle connaissait fort bien M. et Mme Caillaux, qu'elle avait pénétré dans leur intimité et qu'elle possédait sur eux quelques renseignements qu'elle se ferait un plaisir de livrer.

On l'éconduisit.

Pauvre femme...

Demander à L'ŒUVRE

Le Président, son fils et Lanes

PAR
GUSTAVE TÉRY

ET
ROBERT DE JOUVENEL

Serai-je obligé de vous tirer la barbe ?

PAR
GUSTAVE TÉRY

Simple recours au Conseil d'Etat

PAR
GUSTAVE TÉRY

Il nous reste encore quelques exemplaires de ces amusantes brochures, auxquelles le cas du professeur Thalamas vient de rendre un vif intérêt d'actualité. Elles sont envoyées franco pour un franc **les trois.**



BULLETIN

La huitaine qui vient de prendre fin n'a pas été plus brillante que les précédentes et les mêmes raisons capables de faire hésiter les capitalistes à prendre position ont encore persisté; il serait bien téméraire de dire qu'elles ne persisteront pas pendant quelques semaines de plus.

Les facteurs déprimants se seraient plutôt aggravés du fait de l'élévation de l'impôt du timbre sur les valeurs étrangères, à propos duquel on craint qu'il n'écarte de notre marché les bons titres sans nous protéger des titres des mauvaises affaires, qui ne reculeront devant aucune charge, étant donné qu'elles ne poursuivront qu'un but : écouler à tout prix un papier dont les acheteurs ne reverront jamais l'argent qu'ils y consacreront.

Certaines mesures, visant le mode de la perception de l'impôt par les banques, ont été également l'objet de nombreux commentaires non moins pessimistes; on s'est demandé si elles n'allaient pas permettre aux établissements de crédit étrangers de venir plus facilement encore drainer l'argent français. Enfin, l'incorporation dans la loi de finances des dispositions du projet relatif à l'impôt complémentaire sur le revenu n'était guère non plus de nature à favoriser l'activité des transactions.

La seule perspective de cette mesure a provoqué un recul de la Rente française, bien que les achats quotidiens pour le compte des Caisses publiques soient maintenus tous ces temps-ci à un chiffre qui, sans être très élevé, dépasse cependant la moyenne habituelle dans les époques où les offres du public s'équilibrent à peu près avec les demandes.

Demander à L'ŒUVRE :

La Sociale
2 fr.

Le Réveil
1 fr. 25

PAR

Urbain Gohier

les deux
volumes
franco

3 francs

COURRIER IMMOBILIER

De tous les placements, les mieux garantis, les plus sûrs, sont, sans conteste, les placements immobiliers.

Un engouement injustifié pour les valeurs mobilières, fortune anonyme et vagabonde, fait place, de plus en plus, à une sage méfiance. Pour quelques affaires qui ont tenu les promesses de leurs fondateurs, combien n'ont causé que ruines et désespoir.

Au contraire les placements immobiliers présentent le minimum d'aléa : ce sont biens au soleil, d'une valeur toujours contrôlable. Sous forme d'achat d'immeubles, ils donnent non seulement un revenu très rémunérateur, mais ils permettent souvent d'accroître le capital dans de très fortes proportions. Quelles actions ont eu des plus-values comparables à celles des terrains situés sur les boulevards, l'avenue des Champs-Élysées et les nouveaux quartiers de Passy et d'Auteuil?

Sous forme d'emprunts hypothécaires, ils sont les plus sûrs, immédiatement réalisables, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la plus ou moins bonne volonté d'un liquidateur, sans qu'on ait à tenir compte de l'avis de créanciers. Plus même qu'une obligation, un gage hypothécaire est une créance tout à fait privilégiée.

Mais beaucoup se figurent qu'il faut de puissants capitaux pour s'intéresser à des placements immobiliers. Quelle erreur !

On peut prêter en première hypothèque pour des sommes extrêmement minimes.

Il est des immeubles à tous les prix, prix qui peuvent encore être réduits dans une forte proportion par des emprunts hypothécaires.

La Société Foncière de France et des Colonies peut mettre ses services à la disposition des lecteurs de l'*Œuvre* pour toutes les transactions immobilières qu'ils peuvent avoir à faire. Elle se chargera de vendre leurs immeubles, de trouver l'immeuble qu'ils désirent acheter, elle leur fournira les fonds dont ils ont besoin sur leurs immeubles de toute nature, maisons de rapport, terrains, terres, etc., ou au contraire elle leur indiquera des placements avantageux.

La Société Foncière de France et des Colonies ne leur demandera pour cela aucune provision et répondra gratuitement à toutes les demandes qui lui seront adressées.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur-délégué de la Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue Marivaux, Paris.

A nos Lecteurs

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'*ŒUVRE*, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste, et, gratuitement, en prime, tous les numéros exceptionnels.

Si nos lecteurs réguliers s'abonnent, ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.

Abonnez-vous à l'ŒUVRE,

Faites abonner vos amis

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

Veillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

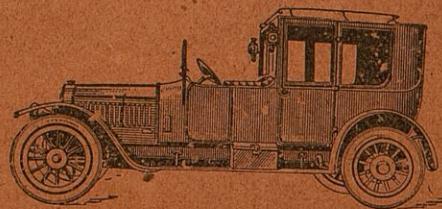
Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

Le moteur 8 cylindres en V

De Dion
Bouton

c'est :

L'effort moteur constant
Le rythme idéal
La SOUPLESSE incomparable des REPRISES
Le silence absolu



Notice sur demande ☉ PUTEAUX



Demandez à l'Œuvre



République

des

Camarades

PAR

ROBERT DE JOUVENEL



Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.